



Obtenez vos versements au moment où vous en avez le plus besoin. L'ARC peut vous aider.

Comment recevoir des prestations et des crédits?

Vous devez produire votre déclaration de revenus chaque année pour obtenir les prestations et crédits auxquels vous pourriez avoir droit, même si vous n'avez pas de revenu. Si vous habitez au Québec, vous devez également remplir une déclaration de revenus provinciale. Chaque année, vous avez jusqu'au 30 avril pour produire votre déclaration de revenus afin de continuer à recevoir vos prestations.

Garder les renseignements personnels à jour

Il est important de tenir à jour vos renseignements personnels (comme votre état civil, votre adresse ou votre numéro

de compte bancaire). Les changements apportés à vos renseignements personnels peuvent avoir une incidence sur vos versements de prestations et de crédits.

Si vous n'avez pas de domicile permanent et que vous séjournez dans un refuge, vous pouvez utiliser l'adresse du refuge pour continuer à recevoir vos versements et votre courrier de l'ARC. Si vous déménagez, fournissez-nous **tout de suite** votre nouvelle adresse. Autrement, vos versements pourraient cesser. Vous pouvez le faire en téléphonant à l'ARC ou en ouvrant une session dans Mon dossier.

Quel montant pourriez-vous obtenir par année?

Crédit pour la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée (TPS/TVH) – jusqu'à **467 \$** pour un particulier admissible.

Crédit d'impôt pour personnes handicapées (CIPH) – les particuliers admissibles ou leurs proches aidants peuvent demander **8870 \$** en crédit d'impôt non remboursable. Les personnes âgées de moins de 18 ans à la fin de l'année peuvent demander un montant supplémentaire pouvant atteindre **5174 \$**. Le fait d'être admissible au CIPH peut donner accès à d'autres programmes fédéraux, provinciaux ou territoriaux, comme le régime enregistré d'épargne-invalidité. Allez à canada.ca/credit-impot-personnes-handicapees.

Allocation canadienne pour les travailleurs – jusqu'à **1 428 \$** à titre de crédit remboursable pour un particulier admissible. Ce crédit réduit d'abord votre impôt à payer, puis la différence vous est remboursée. Vous pourriez aussi demander de recevoir en versements anticipés jusqu'à la moitié du montant de prestations auquel vous avez droit.

Consultez le Chercheur de prestations pour voir toutes les prestations auxquelles vous pourriez être admissible à canada.ca/chercheur-prestations.



Vous avez besoin d'aide?



Faites faire vos impôts gratuitement

Si vous avez un revenu modeste et une situation fiscale simple, vous pourriez faire remplir gratuitement votre déclaration de revenus par un bénévole. Pour en savoir plus, allez à canada.ca/impots-aide ou appelez l'ARC. Si vous habitez au Québec, allez à revenuquebec.ca/benevoles ou appelez Revenu Québec ou l'ARC.



Faites vos impôts en ligne

Vous pouvez faire vos impôts en ligne au moyen d'un logiciel d'impôt homologué pour IMPÔTNET. Plusieurs logiciels d'impôt et applications Web sont disponibles. Certains sont même gratuits. Pour en savoir plus, allez à canada.ca/impotnet.



Laissez quelqu'un d'autre vous représenter

Vous pouvez autoriser une personne à vous aider à gérer vos renseignements fiscaux auprès de l'ARC. Pour en savoir plus, allez à canada.ca/impots-autorisation-representant.



Obtenez vos feuillets d'impôt par téléphone

Vous pourriez obtenir auprès de l'ARC des feuillets visant l'année en cours et les années précédentes, si votre employeur ou l'émetteur nous les a envoyés. Composez le **1-800-959-7383**, ou si votre indicatif régional est le 867, vous pouvez composer le **1-866-426-1527**.

Recevez tous vos versements!



Inscription au dépôt direct

Le dépôt direct est une façon rapide, pratique, et sécuritaire pour recevoir vos prestations et remboursements d'impôt de l'ARC directement dans votre compte auprès d'une institution financière. Apprenez-en davantage sur la façon de vous inscrire, en allant à canada.ca/arc-depot-direct.



Inscrivez-vous à Mon dossier

Mon dossier vous permet de consulter et de gérer vos renseignements personnels sur l'impôt et les prestations en ligne. Vous pouvez également voir les chèques non encaissés que vous auriez pu recevoir de l'ARC et, au besoin, demander la réémission d'un versement en ouvrant une session dans Mon dossier ou en téléphonant à l'ARC. Pour en savoir plus, allez à canada.ca/mon-dossier-arc.

Pour en savoir plus :

En ligne

Voyez à quelles prestations vous pourriez avoir droit, apprenez comment faire une demande, et calculez le montant que vous pourriez recevoir. Obtenez des prestations et des crédits pour les 10 années précédentes s'il y a lieu. Allez à : canada.ca/prestations-credits-pl

Par téléphone

Pour demander des renseignements sur les prestations
1-800-387-1194

Pour d'autres types de questions et pour obtenir des formulaires
1-800-959-7383

Si vous appelez à partir de l'indicatif régional 867
1-866-426-1527

Revenu Québec
1-800-267-6299

Méfiez-vous des arnaqueurs qui se font passer pour l'ARC. En cas de doute, vérifiez vos renseignements dans Mon dossier ou appelez l'ARC. Pour savoir à quoi vous attendre si l'ARC communique avec vous, allez à canada.ca/impots-prevention-fraude.

